

Il a été proposé qu'il soit adopté.

Sur quoi, la question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adopté. *Il a été résolu* unanimement dans l'affirmative.

2me paragraphe. Le second paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau,

Il a été proposé en amendement à icelui, qu'après le mot "intérêts" dans la ligne 8 du dit paragraphe, les mots suivants soient ajoutés "Nous devons néanmoins regretter que Son Excellence ait été avisée de remettre la convocation du parlement à une saison si peu convenable aux Membres et au public, et de différer cette convocation jusqu'au dernier moment accordé par la constitution, particulièrement si l'on se rappelle que lors de la prorogation du Parlement en mil huit cent quarante-six, l'on s'est prononcé ouvertement sur la nécessité dans laquelle se trouvaient les Membres de retourner à leurs affaires privées, et cependant c'est l'époque à laquelle cette session s'est terminée que l'on choisit pour en commencer une autre qui sera laborieuse et peut-être de longue durée."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

Rejeté. La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans la négative.

2me paragraphe. Il a été alors proposé de concourir dans le second paragraphe, tel que proposé en premier lieu.

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adopté. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e paragraphes. Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième paragraphes de la dite résolution étant alors lus de nouveau séparément,

Il a été proposé qu'ils soient adoptés.

Sur quoi, la question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adoptés. *Il a été résolu* unanimement dans l'affirmative.

Comité chargé de préparer une adresse. Ordonné, que les honorables MM. Crooks, Neilson et Ferrie, forment un comité pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, fondée sur la résolution précédente.

Rapport de l'adresse en réponse au discours d'ouverture. L'honorable M. Crooks, du comité spécial chargé de préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général prononcé du trône, a fait rapport de l'adresse suivante :

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du discours gracieux de Votre Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et nous offrons nos félicitations à Votre Excellence sur son avènement au gouvernement de cette importante colonie.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que Votre Excellence éprouve un sincère plaisir de rencontrer le Conseil Législatif, pour délibérer sur les intérêts importants qui nous sont confiés, et cette satisfaction se fortifie davantage en songeant que Votre Excellence a acquise beaucoup d'expérience sur le gouvernement colonial dans une autre partie des possessions de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle s'est empressée de nous communiquer sur la détermination des Ministres de Sa Majesté, d'abandonner aux autorités de la Province le contrôle du département des Postes, aussitôt que les diverses législatures se seront concertées ensemble, et qu'elles en seront venues à quelque entendement pour assurer à l'Amérique Septentrionale Britannique un système de Poste effectif et uniforme.

Nous apprenons avec plaisir que le Parlement Impérial a conféré aux Législatures Coloniales le pouvoir de révoquer les droits différentiels imposés dans les colonies pour la protection des produits Britanniques, et nous sommes persuadés que les habitants de la colonie seront satisfaits si, en exerçant ce pouvoir, ils peuvent favoriser le consommateur sans diminuer le revenu. Nous donnerons notre sérieuse considération aux communications que Votre Excellence a reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, ainsi que des Lieutenants-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sur ce sujet, et que

Votre